



*Etablissement public territorial de bassin*

Entente Oise Aisne

# Commission hydrographique Oise-moyenne

Séance du 13 décembre 2018



*Etablissement public territorial de bassin*

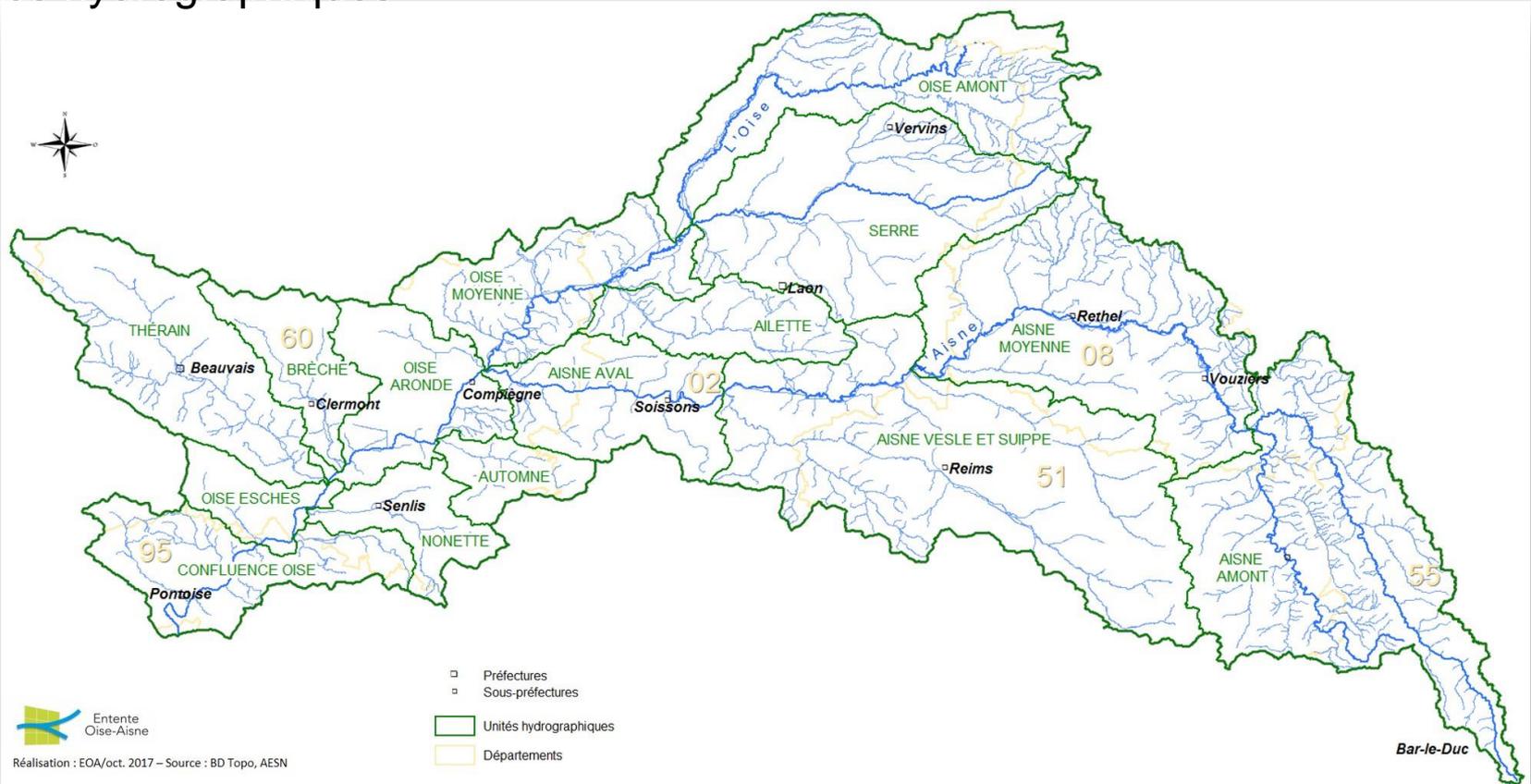
Entente Oise Aisne

# Sommaire

- Contexte
- Le territoire Oise-moyenne
- Les PAPI (Verse et vallée de l'Oise)
- Les actions du territoire : éléments de connaissances et propositions de la Commission hydrographique

# Le bassin versant de l'Oise

15 unités hydrographiques





# La gouvernance de l'Entente

Commissions hydrographiques  
concerter les acteurs, établir des programmes cohérents

Proposition de  
programmes d'actions

et leur programmation  
pluriannuelle technique  
et financière

Bureau

Examen des programmes,  
délégations

Comité syndical

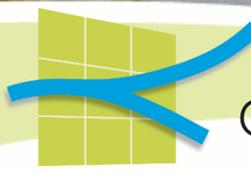
Débats et propositions  
portées à la  
connaissance

**Comité  
consultatif**

Bilan des actions,  
enjeux et grands  
projets à l'échelle  
du bassin



*Etablissement public territorial de bassin*



Entente  
Oise-Aisne

# Le territoire Oise-moyenne

# Le territoire Oise-moyenne

## Compétences

### GEMAPI

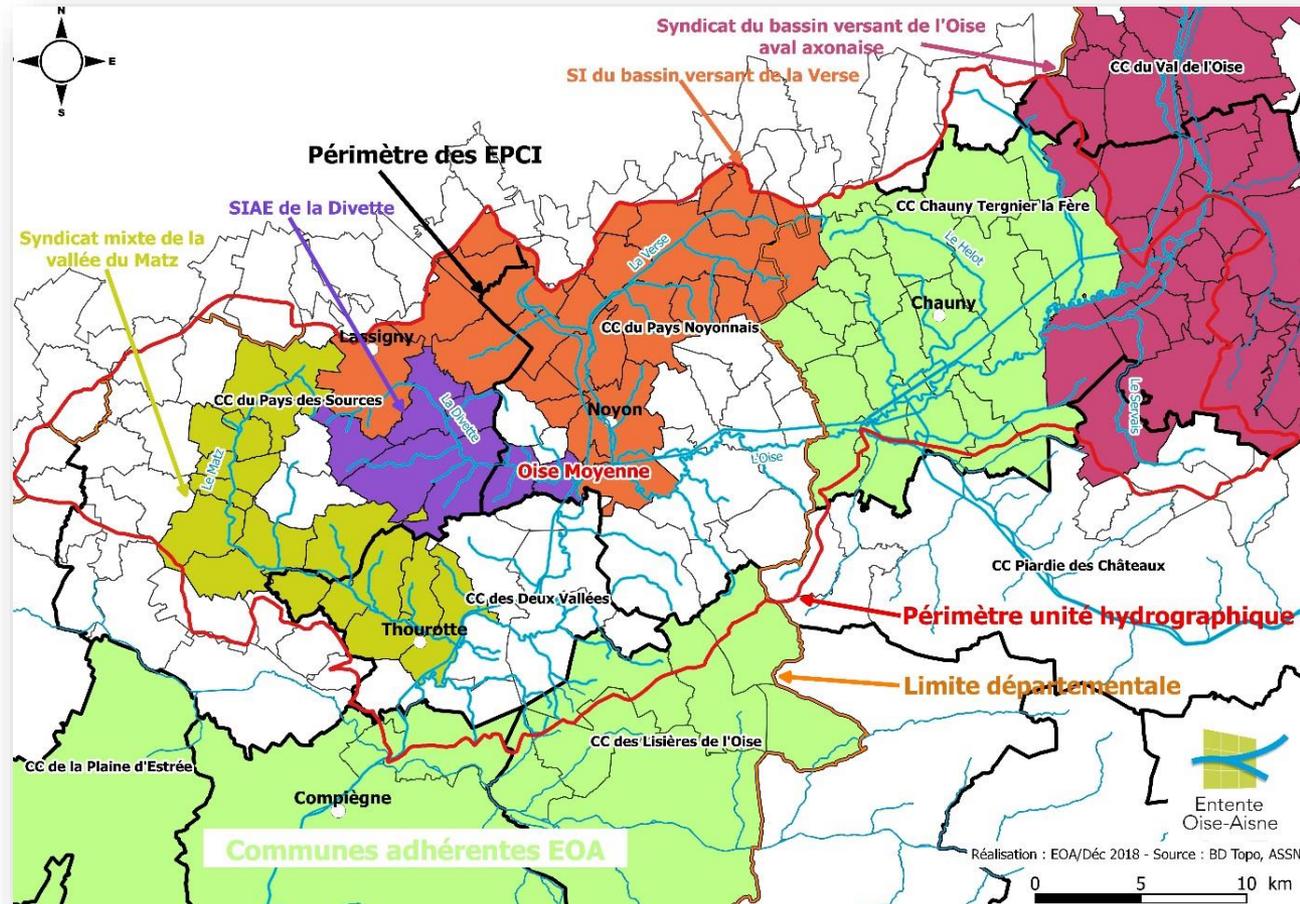
- Oise aval axonaise
- SIAE Verse

### GEMA

- SI vallée du Matz
- SI Divette

### PI

- Entente Oise-Aisne sur Agglo Chauny, CC Lisières Oise

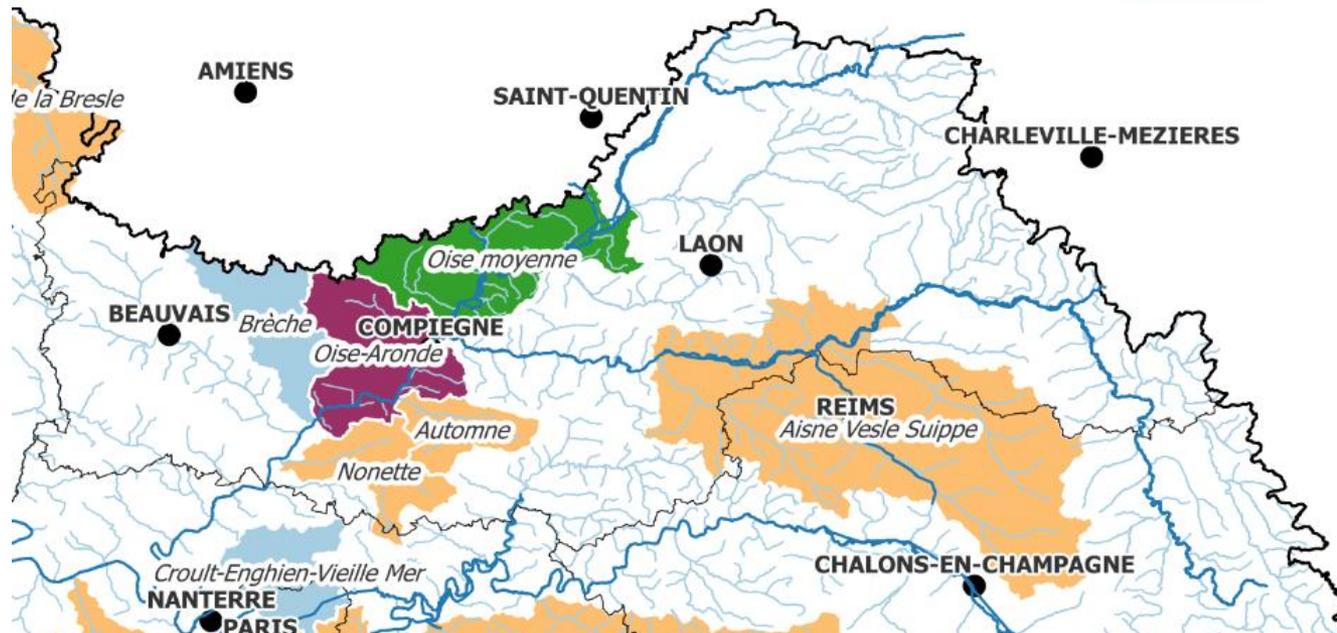


# Le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux)

- Anticiper les problèmes de ressources en eau,
- Concilier la préservation de la ressource et les activités humaines
- S'adapter au changement climatique

Avancement des SAGE

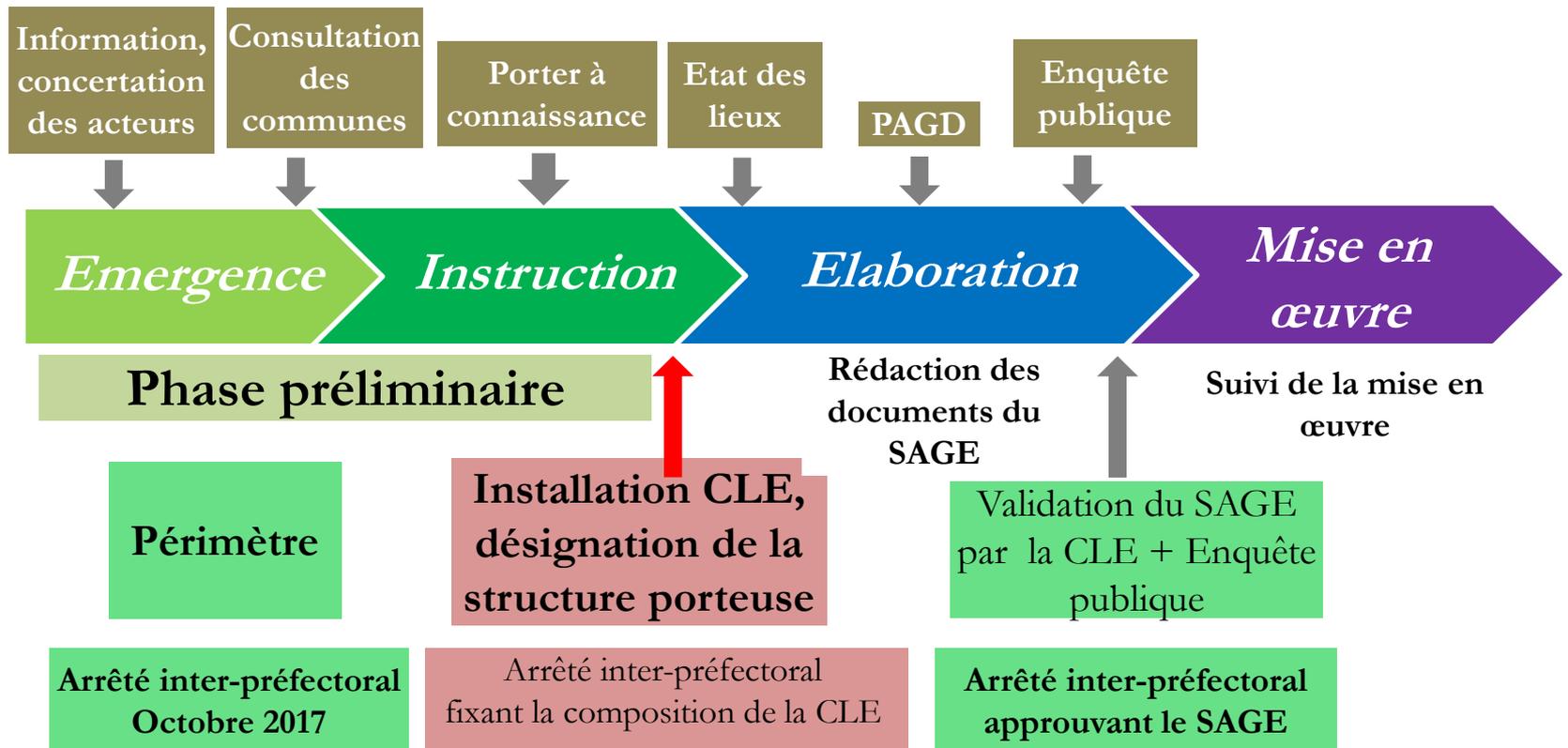
- Élaboration
- Instruction
- Mis en oeuvre
- Nappe de Beauce
- Révision



Etablissement public territorial de bassin

Entente Oise Aisne

# Le SAGE



*Etablissement public territorial de bassin*

Entente Oise Aisne

# Le territoire Oise-moyenne

## Le DNN



Condren

**Rivière Oise (domaniale non navigable) entre Beautor et Plessis-Brion**

**Jusqu'à fin 2017** : programme de travaux type GEMA (ripisylve, embâcles, plantes invasives, frayères) par l'Entente, sous convention de mandat de l'Etat

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018** : sous gestion de l'Etat en tant que propriétaire, MOA déléguée avec l'Entente pour retrait de certains embâcles seulement

### Gestion future ?

- Porteur GEMA (possibilité du transfert du Domaine, avec taxe sur la prise d'eau de VNF à Chauny)
- Etat



Quierzy

*Etablissement public territorial de bassin*

Entente Oise Aisne

# Le territoire Oise-moyenne

## Natura 2000 – moyenne vallée de l'Oise

6 000 ha de plaine  
-> zone d'expansion de crue à préserver

**Porteur** du DOcument d'Objectif : Etat  
**Animation technique** :  
Conservatoire d'espaces naturels de Picardie

**COPIl** du 22 novembre:  
Bilan positif  
Portage par l'Etat renouvelé pour 3 ans



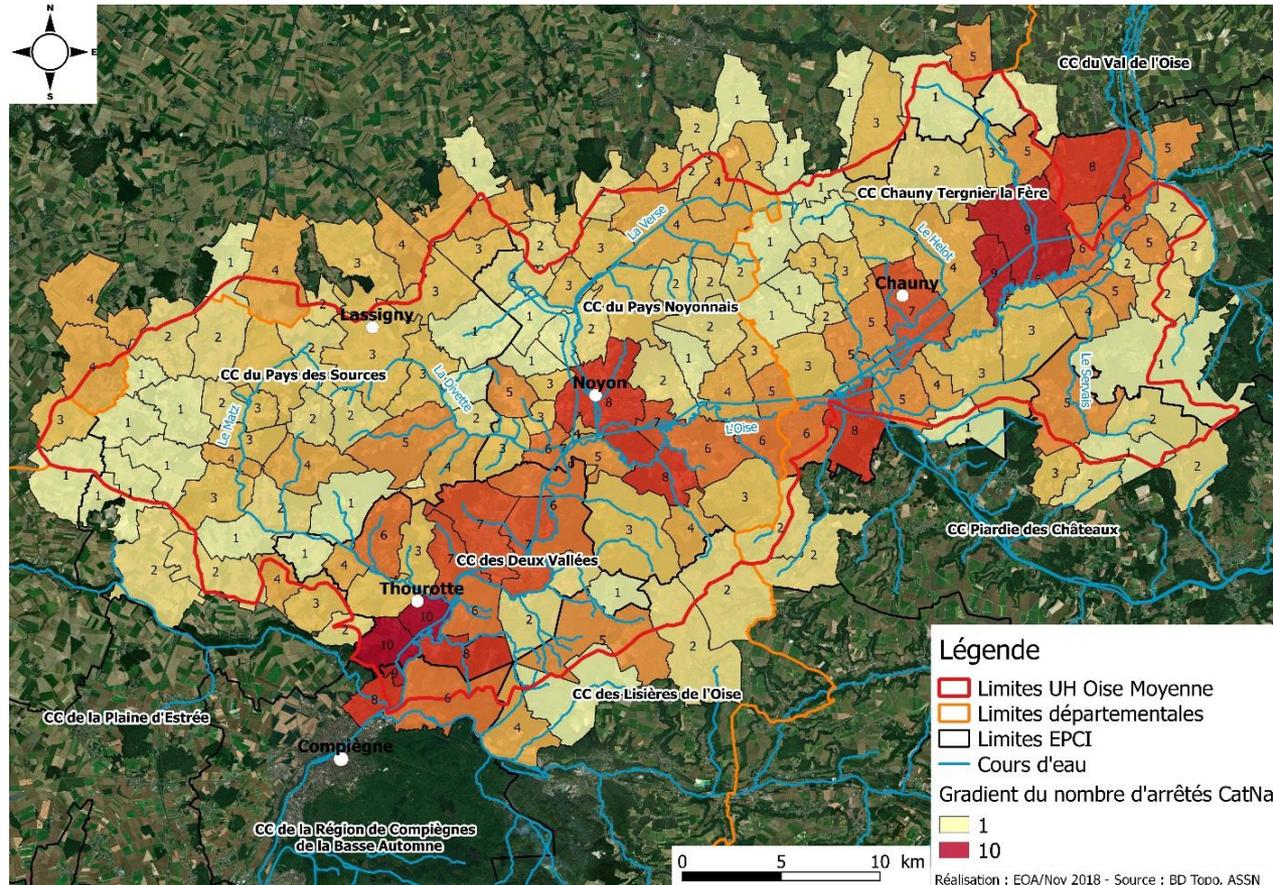
# Le territoire Oise-moyenne

## Les arrêtés CATNAT

- Inondation et coulées de boue
- Remontée de nappe

### Crues historiques

- 1993 (30 ans),
- 1995 (10-20 ans),
- 2001 (<10ans),
- 2003 (20 ans),
- 2011 (20 ans),
  
- 2007 (Verse)



# Le territoire Oise-moyenne

## Les enjeux

### **Vallée de l'Oise :**

Crue 30 ans : 6 500 habitants, 2 700 emplois;

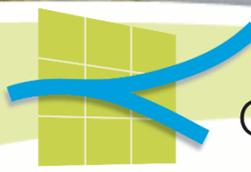
Crue 100 ans : 7 200 habitants, 3 000 emplois.

Des sites sensibles soumis au risque de défaillance électrique dès la crue 30 ans: hôpital, maisons de retraite, SDIS, Mairies.

**Bassin de la Verse :** 470 habitations touchées en 2007, école, commerces.



*Etablissement public territorial de bassin*



Entente  
Oise-Aisne

# Le PAPI Verse

## PAPI Verse

- Crue de juin 2007
- Etude hydraulique (Hydratec)



- **Programme d'actions**
  - Maitres d'ouvrage: SIAE Verse, Entente Oise-Aisne, Communes, Etat, ...
  - Financeurs : Etat, Région, Département, Agence de l'eau, communes, ...
  - Montant global : 14,5 millions d'euros sur 6 ans





# PAPI Verse

AXE	Actions	Programme
1	<b>Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</b>	Repères de crues, DICRIM, sensibilisation des scolaires
2	<b>Surveillance et prévision des crues et des inondations</b>	Pluviomètres, dispositif d'information et d'alerte
3	<b>Alerte et gestion de crise</b>	Plans communaux de sauvegarde
4	<b>Risque inondation et urbanisme</b>	Approbation du PPRi Verse
5	<b>Réduction de la vulnérabilité</b>	Diagnostics et travaux sur les écoles, les habitations particulières, les ERP, les logements sociaux, les réseaux
6	<b>Ralentissement des écoulements</b>	Réouverture de la Verse dans Guiscard, ouvrages écrêteurs de crues, aménagements des affluents, protections de berges, maîtrise du ruissellement, ...
7	<b>Gestion des ouvrages de protection hydrauliques</b>	Protections rapprochées sur Noyon

Etablissement public territorial de bassin

Entente Oise Aisne

# PAPI Verse : modifications du programme (avenant n° 2)

COFIL du 24 octobre

2020



2018

2019

2019

**Réouverture partielle** de la Verse (sauf les 2 ponts)

Mise en place d'un **frein hydraulique** (compensation temporaire)

**Réouverture totale** de la Verse à Guiscard

**Ouvrage de régulation des crues de Beaugies**

**Ouvrage de régulation des crues de Berlancourt**

Ouvrage de décharge sous la rue H. Versepuy



Réouverture de la Verse - Guiscard





*Etablissement public territorial de bassin*



Entente  
Oise-Aisne

# Le PAPI d'intention de la vallée de l'Oise



# Le PAPI d'intention de la vallée de l'Oise

**Animateur :** Entente Oise-Aisne (*également porteur de certaines actions*)

**Comité de pilotage, Comité technique, 6 groupes de travail**

*(connaissance du territoire, outils de communication, systèmes d'endiguement, stratégie d'aléa, gestion de crise, stratégie d'aménagement de la vallée de l'Oise)*

**Plan d'actions :**  
59 actions réparties  
suivant 7 axes de  
gestion du risque

**Axe 1 :** Amélioration connaissance  
et conscience du risque

**Axe 2 :** Surveillance et  
prévision

**Axe 7 :** Gestion ouvrages  
de Protection hydrauliques

**Axe 3 :** Alerte et gestion  
de crise

**Axe 6 :** Ralentissement des  
écoulements

**Axe 4 :** Prise en compte  
du risque dans  
l'urbanisme

**Axe 5 :** Réduction vulnérabilité  
des biens et des personnes



# Le PAPI, la stratégie de résilience des territoires

## OBJECTIFS SUR LES CRUES FRÉQUENTES (30 ANS)

- ✓ Limiter les dommages, **réduction des niveaux** d'eau
- ✓ Conforter les **ouvrages existants** (assurer la sécurité des personnes)
- ✓ Lutter contre le **ruissellement**

- ✓ Avoir des **réseaux résilients**
- ✓ Maintenir l'emploi et l'**attractivité** du territoire
- ✓ Accompagner les **établissements sensibles**
- ✓ Réduire les dommages sur l'habitat (individuel, social)

## OBJECTIFS SUR LES CRUES MOYENNES (100 ANS)

## OBJECTIFS SUR LES CRUES EXTRÊMES (1 000 ANS)

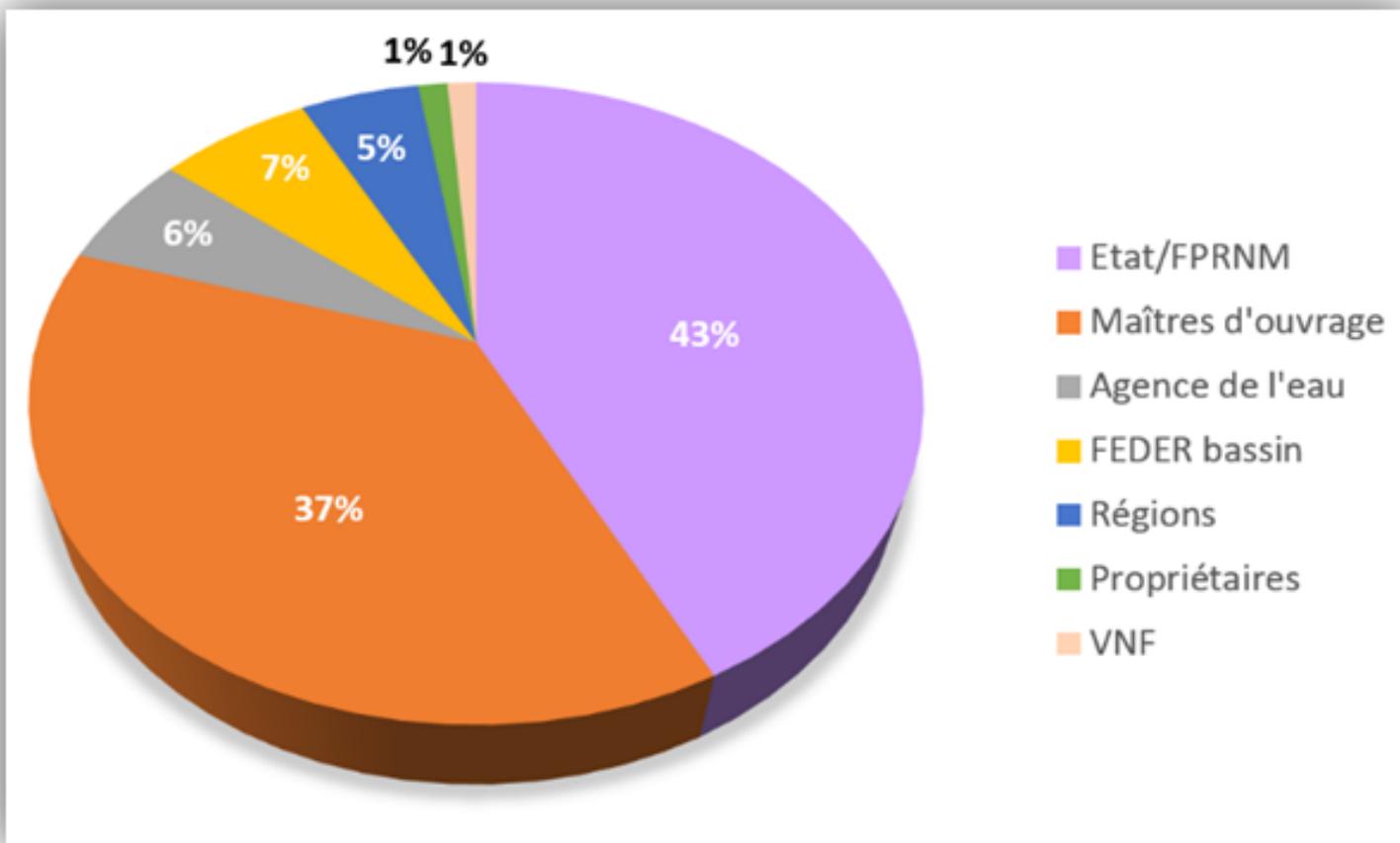
- ✓ Améliorer la préparation à la **crise**
- ✓ Coordonner la réponse à la crise

- ✓ Améliorer la connaissance des aléas et des enjeux
- ✓ Adapter les comportements
- ✓ Améliorer l'organisation et l'alerte à la population

## OBJECTIFS TRANSVERSAUX

# Le PAPI, le financement

Coût global :  
~4 M €



## Le PAPI, calendrier prévisionnel

- ✓ 21 juin 2018 : Copil du PAPI d'intention
- ✓ Avant le 30 septembre 2018 : engagement des parties prenantes
- ✓ Décembre 2018 : délibération de l'EOA
- ✓ Mai 2019 : labellisation du PAPI d'intention en comité Plan Seine
- ✓ 2019-2022 : Mise en œuvre du PAPI d'intention
- ✓ 2022-2028 : Mise en œuvre des travaux dans le PAPI complet



*Etablissement public territorial de bassin*



Entente  
Oise-Aisne

# Les actions du territoire :

## éléments de connaissances et propositions de la Commission hydrographique

## Les outils de gestion du risque

- La conscience du risque
- La prévision, l'alerte et la gestion de crise
- L'aménagement du territoire
- Réduire la vulnérabilité du territoire
- La gestion de l'aléa
- Les ouvrages de protection
- La maîtrise du ruissellement

Etablissement public territorial de bassin

Entente Oise Aisne

# La conscience du risque

## Les repères de crue

Obligation pour les communes (loi du 30 juillet 2003)

- 10 communes (*Chauny, Guiscard, Noyon, Muirancourt, Montmacq, Le Plessis-Brion, Janville, Charmes, Abbécourt, Longueil-Annel*)



[www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr/](http://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr/)



# La conscience du risque

## Sensibilisation des scolaires

Jeu « Crue & d'eau »

Réalisée à Noyon, Guiscard, Crisolles, Salency, Bussy, Sempigny, Bichancourt, Bourg-et-Comin, ...

Animations en vallée du Matz

## Réunions d'information sur les risques, DICRIM

Obligation pour les communes dotées d'un PPR (L. 125-2 du CE)



Site [www.inondaction.net](http://www.inondaction.net)  
Porte-clé, magnets

# La prévision, l'alerte et la gestion de crise

## Prévision

Service de prévision des crues (Oise, Verse, Divette)



Service d'information sur le risque de crues  
des principaux cours d'eau en France

## Systèmes d'alerte

- Chauny, Viry-Noueuil, Frière-Faillouël (alerte de masse)
- Guiscard, Noyon (alerte de masse)

**PAPI Verse : Pluviomètres + alerte automatique sur inscription**

- Montmacq, Tracy-le-Mont, ARCBA (alerte de masse)

**PAPI Vallée Oise : alerte interco (CC2V)**

## PCS

Obligation pour les communes dotées d'un PPR



# L'aménagement du territoire

## PPRi (plan de prévention des risques d'inondation)

- PPRi de l'Oise entre Quierzy et Travecy -> début de la révision en 2019 (inscrite dans la SLGRI, coordination avec le rôle du canal et étude hydraulique des affluents)
- PPRi du Noyonnais
- PPRi de la Verse (débordement + ruissellement)
- PPRi Oise Aisne à l'amont Compiègne -> en cours

## Documents d'urbanisme

SCOT et PLUi doivent être compatibles avec le PGRI, (-> note de cadrage : intégrer un diagnostic de vulnérabilité dans document d'urbanisme, DRIEE IDF)

PAPI vallée d'Oise -> intégration des sources de vulnérabilité dans les docs urba (CC2V)

Pièces des dossiers de SCOT et de PLU(PLUi)		Mise en compatibilité avec l'objectif de prévention des risques d'inondation
<b>Rapport de présentation</b>	Diagnostic État initial de l'environnement Évaluation environnementale * Résumé non technique <small>* Conforme au SCOT et au PLU(PLUi) inscrits à l'évaluation environnementale.</small>	<ul style="list-style-type: none"><li>Intégration dans l'état initial de l'environnement d'un diagnostic de la vulnérabilité aux inondations (zones inondables et zones impactées)</li><li>Justification des orientations d'aménagement et des règles qui concourent à la réduction de la vulnérabilité du territoire</li><li>Présentation des mesures d'évitement, de réduction et de compensation, le cas échéant</li><li>Identification des indicateurs de suivi se rapportant aux zones inondables</li></ul>
<b>Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)</b>		<ul style="list-style-type: none"><li>Prise en compte explicite des conclusions du diagnostic de vulnérabilité dans la définition du projet de développement (cartographie et orientations)</li><li>Subsistance des choix d'aménagement à l'issue du croisement des enjeux inondation et du projet d'aménagement de la collectivité</li><li>orientations pour réduire la vulnérabilité et développer un urbanisme plus résilient.</li></ul>
<b>Document d'orientations et d'objectifs (DOO)</b>	<b>Documents graphiques</b> Règlement Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)	<b>Pour les SCOT :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Prise en compte des conclusions du diagnostic de vulnérabilité dans la définition et localisation des grandes orientations, et des mesures et principes d'aménagement (comme l'expansion des crues en lien avec la trame verte et bleue, place de l'eau dans les projets, sécurisation des équipements exposés à la gestion de crise, ...)</li></ul> <b>Pour les PLU(PLUi) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Prise en compte des conclusions du diagnostic de vulnérabilité, des zones inondables et des zones impactées dans la délimitation des zones et la réglementation encadrant l'urbanisation et l'occupation du sol (préservation des zones d'expansion des crues, amélioration des accouplements et gestion adaptée des eaux pluviales et du ruissellement, ...)</li><li>Prise en compte des conclusions du diagnostic de vulnérabilité dans la définition d'OAP pour des principes d'aménagement adaptés, thématiques ou sectoriels</li></ul>

## Réduire la vulnérabilité du territoire

### Vulnérabilité du bâti :

PAPI Verse : diag habitat, pharmacie, logements sociaux

PAPI vallée d'Oise -> diagnostic ERP (CC2V),

Guide autodiagnostic (*DRIEE IDF*) : entreprises, établissements médico-sociaux

Diffusion à partir du 1<sup>er</sup> trimestre 2019

PAPI vallée d'Oise -> diagnostic de la vulnérabilité échelle vallée Oise, résilience des projets urbains, convention mise à disposition de données réseaux



## La gestion de l'aléa

### Régulation des crues

- Aménagement de Proisy (Oise amont)
- Aménagement de Montigny-sous-Marle (Serre) -> en travaux



PAPI Verse : ouvrages de régulation, réouverture de la Verse, aménagement des affluents

PAPI vallée d'Oise -> étude d'identification des ZEC (fonctionnalité, intérêt inondation), étude hydraulique du bassin de la Rive

# Les ouvrages de protection

## Mise en conformité des ouvrages (décret de mai 2015)

La structure PI définit le système d'endiguement, son niveau de protection et la zone protégée (responsabilité)

### Système d'endiguement :

- digues protégeant plus de 30 personnes
- dispositif de régulation (vanne, pompe, ...),
- autres ouvrages : bassins, ouvrages ayant une autre fonction (remblai routier, canal, ...) -> nécessité de **convention** entre gestionnaire et la structure PI (financement d'éventuels travaux pour s'assurer que l'ouvrage remplisse sa fonction de protection).



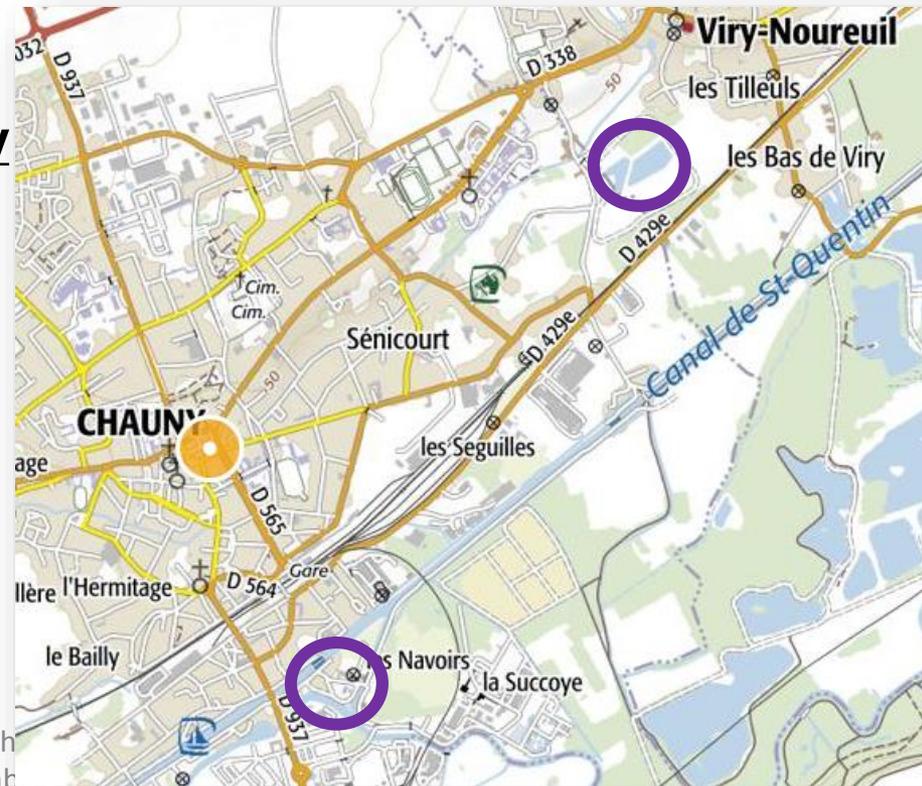
# Les ouvrages de protection

Les ouvrages sous gestion de l'Entente (via convention de mise à disposition)

## Ouvrage de Viry-Nouereuil - Chauny

### Digue à Chauny

enjeux : activités économiques, habitations



# Les ouvrages de protection

## Les ouvrages recensés

- Digue de Marizelle (VNF), étude de danger réalisée en 2014
- Canal latéral à l'Oise, 2 biefs :
  - Chauny
  - Thourotte (vanne, pompe)

La protection contre les crues n'est pas la fonction première -> conventionnement entre VNF et la structure PI

- ... autres ouvrages?

PAPI Verse -> création d'une protection à Noyon (Saint-Blaise)

PAPI vallée d'Oise -> groupe de travail sur l'identification systèmes d'endiguement puis étude de danger pour mise en conformité

Etablissement public territorial de bassin

Entente Oise Aisne

## Le ruissellement

**Item 4** (L211-7 du CE) : La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols  
-> Compétence non obligatoire, partagée



Dives 2016, Le Parisien (A. Bission)

**Un enjeu du territoire** : récents événements (2016, 2018)  
Aménagements sur le Chaunois, le bassin versant de la Divette  
MAEC sur CC Pays des Sources

PAPI Verse -> aménagements réalisés, en attente du réaménagement foncier (CSNE)

PAPI vallée d'Oise -> étude ruissellement,

**Financement possible** : Agence de l'eau, Région, FEDER, département Oise, Etat (études via PAPI)



*Etablissement public territorial de bassin*

Entente Oise Aisne

Merci de votre attention